Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charmettoger

Ensemble de 3 immeubles : Les Aiguilles Grives 1, 2 et 3

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000142
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : Les Aiguilles Grives 1, 2 et 3
Parties constituantes non étudiées : immeuble

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992. AB 21, 61, 103, 22, 23, 70

Historique

Le projet est élaboré en 1986 pour le compte de la SMA, domiciliée à Arc 1800, et présidée par Roger Godino, maître d'ouvrage de l'opération. La conception du projet est due à la collaboration de C. Perriand et B. Taillefer. La mise en oeuvre du projet est assurée par le bureau d'études COGEM (bureau d'études de la SMA) avec A. Chedal. Le permis de construire est accordé en 1987, et la livraison des logements des trois résidences s'échelonne sur 4 années : Aiguille Grive I (Noël 1987), Aiguille Grive II (Noël 1988), Aiguille Grive III (Noël 1990). Le "studio loisirs" (mis au point par C. Perriand aux Mirantins en 1984), qui est à la base de la composition des Aiguilles Grives, fait l'objet d'adaptations (suppression de la mezzanine ouverte sur le séjour) à l'Aiguille Grive III conduisant C. Perriand à se retirer en 1989 de la conduite de tous les projets des Arcs. Le plan de masse initial de ce quartier prévoyait un grand ensemble en quatre branches, tracé comme deux paires de "pinces de crabes inversées" selon B. Taillefer : deux pinces orientées vers l'amont et deux pinces orientées vers l'aval. À la rencontre des quatre bâtiments (les pinces), un parking souterrain de 300 places. Dans l'espace central orienté au sud-ouest, des départs de remontées mécaniques de part et d'autre vers l'amont. La disposition des immeubles en arc de cercle évite les vis-à-vis entre les façades de la résidence. La composition en arc de cercle détermine des espaces extérieurs de grande dimension (ouverts à l'amont sur le ski, et à l'aval sur la vallée et les panoramas). Pour des raisons financières, le parking souterrain a été abandonné, et seule la partie amont du projet a été réalisée.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle, 4e quart 20e siècle
Dates : 1986 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : André Chedal (architecte, attribution par source), Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

Les résidences de l'Aiguille Grive sont programmées dans le cadre de la mise en oeuvre de la ZAC de Charmettoger. Elles comptent 2000 lits, répartis entre 3 résidences. La conception prend appui sur la réussite des 1ères réalisations de Charmettoger qui reposent sur le développement d'immeubles tous conçus par la juxtaposition du "studio loisirs" mis au point par C. Perriand. L'organisation du studio loisirs reprend les adaptations (par rapport au projet prototype des

Mirantins) mises au point l'année précédente à l'Archeboc. Avec le programme l'Aiguille Grive, les concepteurs renouent avec le principe du décalage systématique. Les bâtiments sont implantés perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain, distribués par une coursive centrale. Pour la 1ère fois, les immeubles Aiguille Grive associent deux grands principes expérimentés et développés jusque-là dans des opérations différentes, et situées dans deux quartiers différents (Charvet et Charmettoger) : décalage de niveaux entre chaque studio ; composition de l'édifice en réunissant côte à côte les "chalets Charlotte Perriand" avec l'espace intérieur décalé sur deux niveaux.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé
Matériau(x) de couverture : bois en couverture
Type(s) de couverture : toit à longs pans

Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Présentation

I. HISTORIQUE
A. Dates et acteurs
Le projet est élaboré en 1987 pour le compte de la Société « Les Montagnes de l´Arc » (domiciliée à Arcs 1800), présidée par Roger Godino, maître d´ouvrage de l´opération.
La conception du projet est due à la collaboration entre Charlotte Perriand et Bernard Taillefer.
La mise en oeuvre du projet est assurée le bureau d´études « COGEM » (bureau d´études lié à la S.MA., domicilié avec la S.M.A. à Arc 1800), avec André Chedal.
Le projet est étudié en 1986 ; le permis de construire est accordé en 1987 ; la résidence est composée de trois immeubles distincts, dont la livraison est échelonnée sur trois années : :
- Aiguille Grives I, livré à Noël 1987 (154 logements) ;
- Aiguille Grives II, livré à Noël 1988 (97 logements) ;
- Aiguille Grives III, livré à Noël 1990 139 logements)

B. Origine du projet
Les résidences de l´ « Aiguille Grive » sont programmées dans le cadre de la mise en oeuvre de la ZAC de Charmettoger. Le plan de masse initial de ce quartier de Charmettoger prévoyait un grand ensemble en quatre branches, tracé comme deux paires de « pinces de crabes inversées » selon les mots de Bernard Taillefer :
- deux pinces orientées vers l´amont, et deux pinces orientées vers l´aval ;
- à la rencontre des quatre pinces, on prévoyait un parking souterrain de 300 places ;
- dans l´espace central orienté au sud-ouest, des départs de remontées mécaniques de part et d´autre vers l´amont ;
- la disposition des immeubles en arc de cercle, assure l´absence de vis-à-vis entre les façades de la résidence ;
- la composition en arc de cercle détermine des espaces extérieurs (« les vides ») de grande dimension (les uns ouverts vers l´amont au sud-ouest et vers le ski, les autres ouverts vers l´aval au nord ouest et vers les vues plongeantes sur la vallée et les panoramas des sommets) , adaptés à l´échelle du projet.

Pour des raisons financières, le parking souterrain a été abandonné, et seule la partie amont du projet a été réalisée ; ce sont les trois résidences de l´ « Aiguille Grive », réalisées successivement en quatre années représentant 390 studios et près de 2000 lits répartis ainsi :
- la résidence de l´ « Aiguille Grive I » (1987) ,la branche amont, côté est (154 studios, 704 lits, 6500 m2 de plancher) ;
- la résidence de l´ « Aiguille Grive II » (1988) ,la branche centrale, (97 studios, 573 lits, 5300 m2 de plancher) ;
- la résidence de l´ « Aiguille Grive III » (1990) ,la branche amont, côté ouest (139 studios, 705 lits, 6400 m2 de plancher).

La conception des résidences de l´Aiguille Grive prend appui sur la réussite des premières réalisations du quartier de Charmettoger qui reposent sur le développement d´immeubles tous conçus par la juxtaposition du « studio loisirs » mis au point en 1984 par Charlotte Perriand ; le premier projet est achevé en 1985 (« Mirantins I »), se poursuit en 1986 (« Mirantins II », « Archeboc »), en 1987 (« Mirantins III », « Aiguille Grive I ») puis en 1988 (« Vogel », « Aiguille Grive II », « Alliet ») et en 1989 (« Aiguille Grive III »).
Le « studio loisirs » reprend les adaptations (par rapport aux projets « prototypes » réalisés dans la résidence « les Mirantins ») mises au point l´année précédente à la résidence « Archeboc » ; l´accès à la mezzanine est modifié afin de pouvoir la partager en deux espaces : le coin des parents sur le devant, l´alcôve pour les enfants à l´arrière ; le « rangement escalier » est inversé de sens, démarrant dans le séjour, afin de desservir la mezzanine dans son milieu ; cette disposition annonce le morcellement de la mezzanine en deux espaces de chambres séparés l´un de l´autre.
Avec l´opération « Aiguille Grive », les concepteurs renouent avec le principe du décalage systématique :
- chaque studio est décalé en niveau, l´un par rapport à l´autre ;

- les coursives centrales sont alors inclinées et traitées en rampe ;
- l´immeuble est composé de deux parties distinctes assemblées de part et d´autre de la coursive inclinée ; chacune des deux parties étant indépendante en nombre de niveaux ;
- la composition d´ensemble reprend ainsi les principes développés dans les grandes opérations du quartier de Charvet (Belles-Challes , Lauzières notamment) ou des Villards (Tournavelles, Arandelières).

C. Principes du projet

Parti général, situation dans l´ensemble de la station

Le quartier de Charmettoger (troisième quartier d´Arc 1800 à être aménagé à partir de 1984) se trouve à l´extrémité du plateau d´Arc 1800, suivant une orientation plus tournée vers le sud et l´ouest que les quartiers du Charvet et du Villard, dans un secteur assez boisé d´épicéas. La topographie offrait des difficultés pour composer un plan d´urbanisme concentré permettant une organisation « intégrée » de la station, comme ce fut fait pour les deux autres quartiers. Plusieurs projets ont pu être étudié. Mais le choix s´est finalement porté sur une composition totalement différente de celle retenue jusque-là. Le quartier de Charmettoger est composé comme un « lotissement » rassemblant des réalisations isolées les unes des autres, et dispersées dans la pente.

La composition esquissée dès l´origine pour l´opération « Aiguille Grive » (plan en « pinces de crabes inversées ») proposait une organisation groupée et dense, permettant de corriger les inconvénients des premières opérations de Charmettoger ; mais avec l´abandon de l´infrastructure des parkings, on est revenu à un parti plus morcelé, qui répond depuis le lancement de Charmettoger, à la nouvelle donne économique surgit de la crise de l´immobilier de loisirs née à partir de 1981 ; (les grosses opérations, nécessitant d´importantes immobilisations financières n´étant plus possible, ce sont de petites opérations réalisées successivement et commercialisées au fur et à mesure qui sont réalisées).

La résidence « Aiguille Grive » est desservie en automobile, à l´amont du terrain depuis la « route des Espagnols » et à l´aval par la voie de desserte du lotissement.

La résidence « Aiguille Grive » est raccordée directement au domaine skiable par la piste des Villards qui rejoint par gravité les grands départs au front de neige des Villards (le grand télésiège des « Villards », et le télécabine « Transarc » qui donne accès directement au domaine skiable supérieur d´Arc 2000) ; et à proximité supérieur le télésiège de Charmettoger.

D. Référence typologique

La construction est implantée perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain, distribuée par une coursive centrale. Pour la première fois, les immeubles « Aiguille Grive » associent deux grands principes expérimentés et développés jusque-là dans des opérations différentes, et situées dans deux quartiers différents :

- le décalage de niveaux entre chaque studio caractérisé par :

--- le décalage en hauteur entre chaque travée de studios (principe expérimenté à l´hôtel du Golf à Arc 1800 en 1973), conduit à distribuer les studios par des coursives inclinées (des rampes),

--- le décalage de hauteur entre chaque travée prévus alternativement dans le sens inverse de la pente (principe expérimenté à l´hôtel du Golf à Arc 1800 en 1973),

- la composition en deux bâtiments accolés par leur façade la plus longue, autour de la rampe commune de desserte des studios (principe expérimenté à l´immeuble « Lauzières » en 1974),
- des décalages de nombre de niveaux pour les deux parties longitudinales de l´édifice (principe expérimenté à l´immeuble « Lauzières » en 1974),
- la composition de l´édifice en réunissant côte à côte les « chalets Charlotte Perriand », caractérisés par :

---- un studio composé comme un « chalet », avec l´espace intérieur décalé sur deux niveaux (mais abandon du décalage entre la terrasse et le studio).

II. DESCRIPTION

Voir description dans le dossier individuel « Aiguille Grive 1 »

Aiguille Grive 1 :
adresse : Charmettoger ;
parcelle : AB 21, 61, 103 ;
- typologie : immeuble perpendiculaire à la pente, coursive ou rampe centrale ;
date : 1987.

Aiguille Grive 2 :
adresse : Charmettoger ;
parcelle : AB 22 ;
typologie : immeuble perpendiculaire à la pente, coursive ou rampe centrale ;
date : 1988.

Aiguille Grive 3 :
adresse : Charmettoger ;
parcelle : AB 23, 70 ;
typologie : immeuble perpendiculaire à la pente, coursive ou rampe centrale ;
date : 1990.

J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
  AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Illustrations

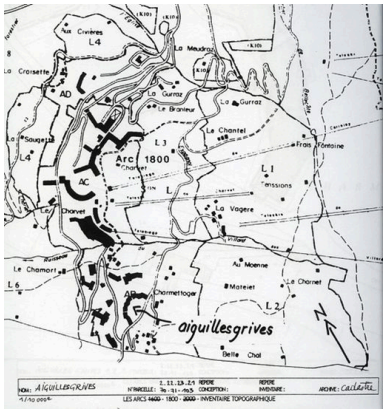

Plan de situation, d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301347NUD

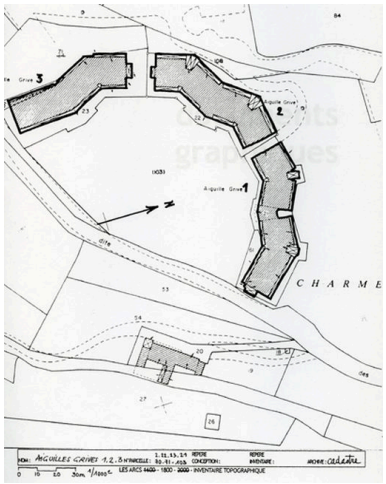

Plan masse, d'après le plan cadastral, 1992, section AB
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301346NUD

Les Aiguilles Grives I et II, façade sud (amont)
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302579NUCA

Les Aiguilles Grives I et II, façade sud (amont)
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301423NUCA

Les Aiguilles Grives I et II, façade nord (aval)
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301425NUCA

Les Aiguilles Grives II et III, façade sud-est (amont)
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301424NUCA

Façade amont
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302586NUCA

L'Aiguille Grive III, façade sud (pignon amont)
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301426NUCA

L'Aiguille Grive III, façade est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301427NUCA

L'Aiguille Grive III, façade ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301428NUCA

L'Aiguille Grive III. Détail d'une montée d'escalier
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302585NUCA

Vue aérienne verticale
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302695NUCA

L'Aiguille Grive II, les toits
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301429NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice

Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800
Immeuble L'Aiguille Grive I (IA73000141) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800, Charmettoger

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

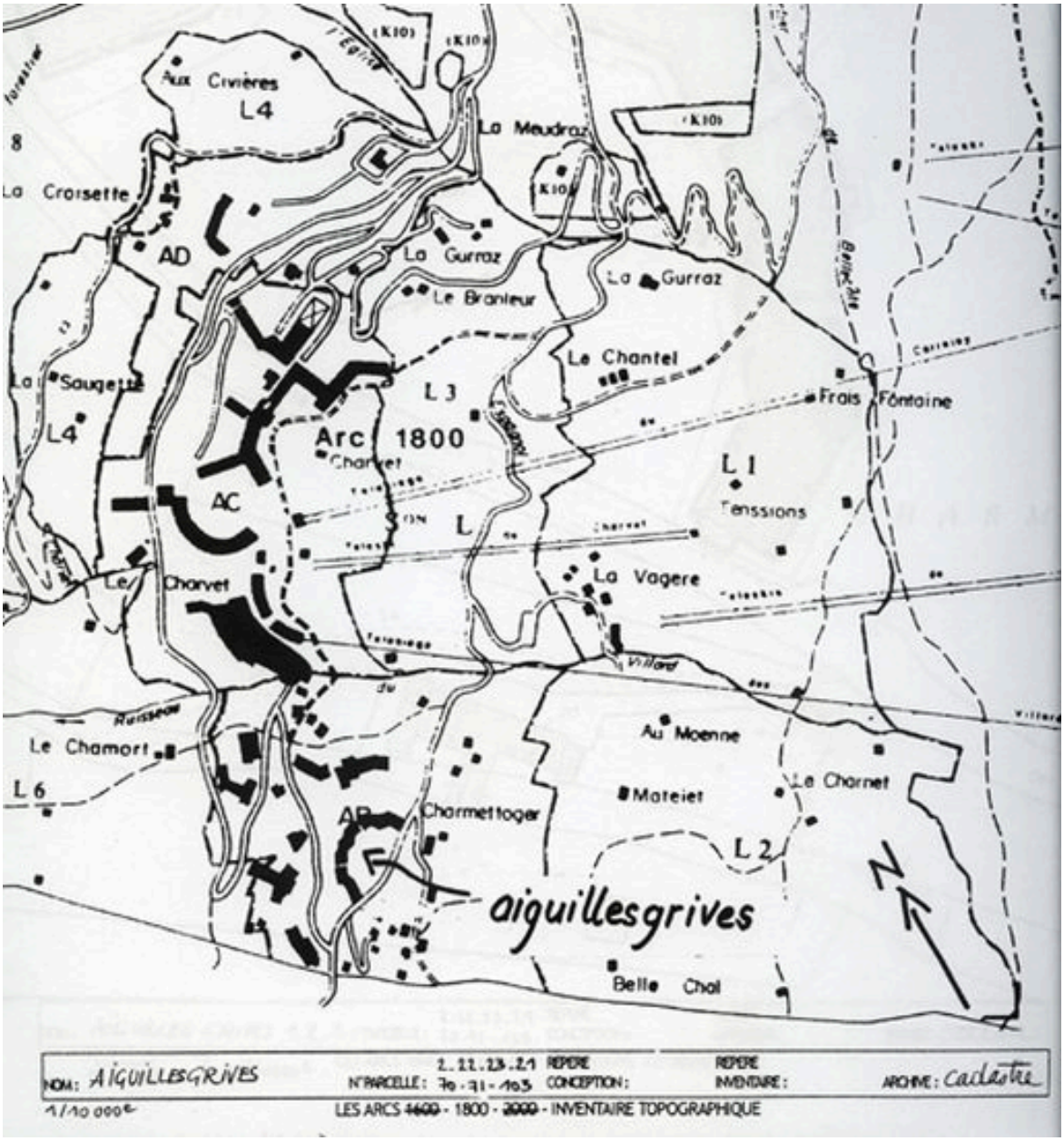

Plan de situation, d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage

IVR82_20057301347NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

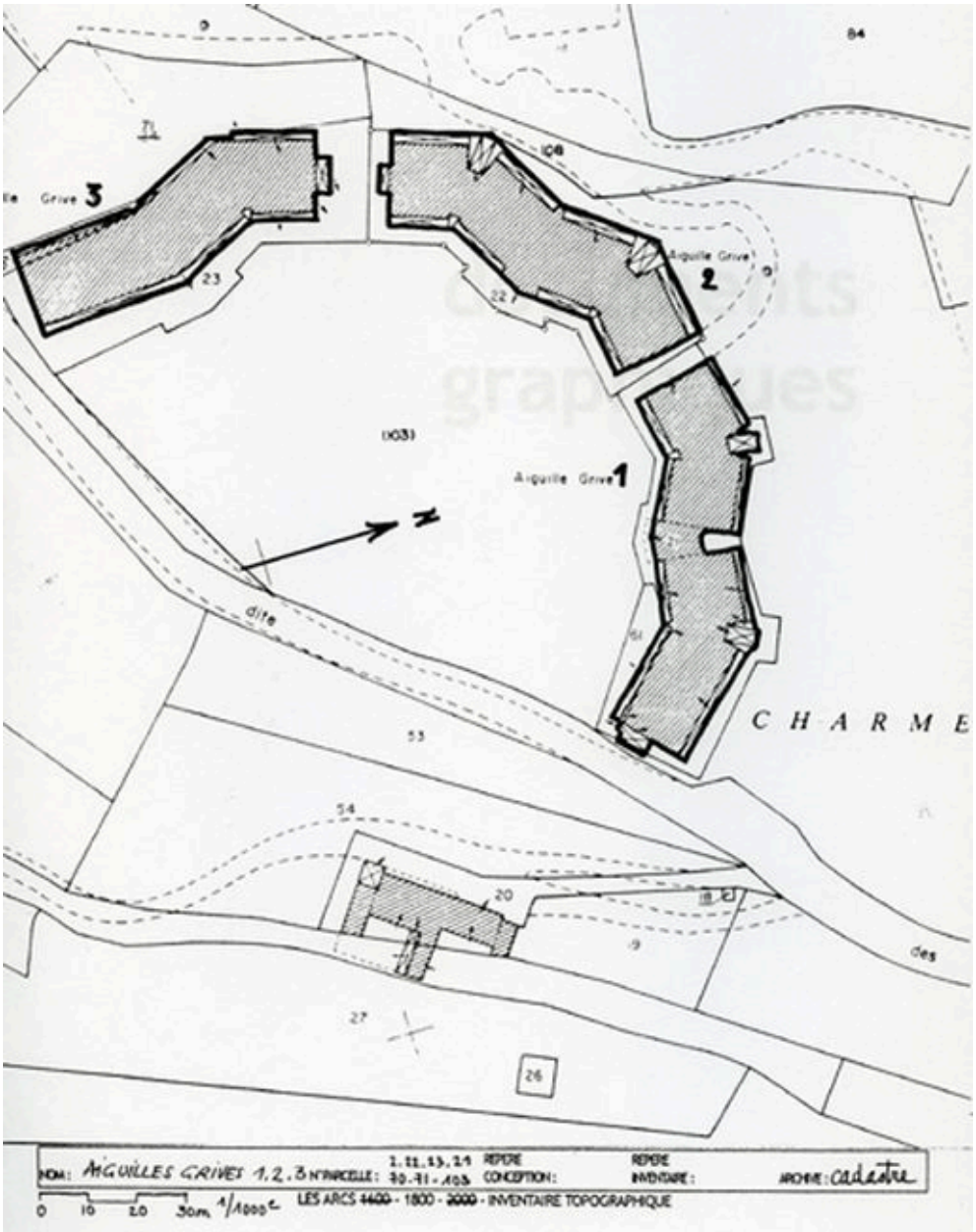

Plan masse, d'après le plan cadastral, 1992, section AB

IVR82_20057301346NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Les Aiguilles Grives I et II, façade sud (amont)

IVR82_20117302579NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Les Aiguilles Grives I et II, façade sud (amont)

IVR82_20057301423NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Les Aiguilles Grives I et II, façade nord (aval)

IVR82_20057301425NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Les Aiguilles Grives II et III, façade sud-est (amont)

IVR82_20057301424NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade amont

IVR82_20117302586NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

L'Aiguille Grive III, façade sud (pignon amont)

IVR82_20057301426NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

L'Aiguille Grive III, façade est

IVR82_20057301427NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

L'Aiguille Grive III, façade ouest

IVR82_20057301428NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

L'Aiguille Grive III. Détail d'une montée d'escalier

IVR82_20117302585NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue aérienne verticale

IVR82_20117302695NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'Aiguille Grive II, les toits

IVR82_20057301429NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation